



Droit de retrait (fonction publique)

Par **poire**, le **26/01/2011** à **12:13**

Bonjour,

J'ai lu tout ce qui se rapporte au droit de retrait dans la fonction publique.

Pouvez-vous m'assurer que mon cas en fait partie, j'ai du supporter une collègue qui ne fait pas bien son travail, qui ne respecte pas sa collègue et j'en passe je dois à chaque fois me retenir moi-même ayant une santé fragile, notre responsable de service la déjà convoquée sur son comportement, celle-ci s'en fiche car elle est reconnue handicapée. Elle joue sur ça. Cette personne est déjà passée par plusieurs services car à long terme, les personnes n'en peuvent plus moralement c'est usant de travailler avec elle, elle ne fait aucun effort, elle se croit au-dessus de tout à cause de sa reconnaissance. Moi-même reconnu travailleur handicapé, je ne le fait pas valoir, avec mes autres collègues ça se passe bien. Avec mon arrivée des travaux sont en cours car il était question d'installer mon poste, or j'ai constaté que mon poste est sur le même bureau qu'elle, je vais être côte à côte avec elle, je ne pourrai pas le supporter. J'ai des angoisses, je ne dors pas, ma tension mon état de santé se dégrade. Pendant l'année 2010, j'ai assez supporté une collègue à partagé son poste avec moi, ça s'est bien passée, mais les travaux étaient nécessaires. Mes autres collègues sont du même avis que moi, cette personne doit avoir son bureau seule et moi le mien, même si nous sommes dans la même pièce. MERCI D'AVANCE

Par **P.M.**, le **26/01/2011** à **14:23**

Bonjour,

Pour vous donner mon avis, le droit de retrait ne me semble pas constitué car il ne me semble

pas qu'il y ait un danger immédiat avéré...